



ASSEMBLÉE — 42^e SESSION

COMMISSION TECHNIQUE

Point 24 : Initiatives prioritaires en matière de sécurité de l'aviation et de navigation aérienne

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES DE SOUTIEN ENTRE PAIRS DANS LE SECTEUR AÉRIEN

[Note présentée par la Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF),
la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne (IFALPA) et la
Fédération internationale des associations de contrôleurs aériens (IFATCA)]

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Cette note de travail appelle au développement et à la mise en œuvre à grande échelle de programmes de soutien entre pairs dans l'ensemble du secteur aérien afin de renforcer la sécurité et de promouvoir le bien-être mental des personnels. Le soutien confidentiel entre pairs encourage à demander de l'aide plus rapidement, renforce la sécurité et favorise une culture de sécurité positive.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- encourager la collaboration au sein du secteur aérien pour que soient mis sur pied des mécanismes de soutien entre pairs à l'intention de tous les professionnels exerçant des fonctions critiques pour la sécurité.
- élaborer des documents d'orientation sur le soutien entre pairs à l'intention des parties prenantes de l'aviation en recueillant et en diffusant les meilleures pratiques sectorielles en la matière.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	Cette note de travail se rapporte aux objectifs stratégiques <i>Chaque vol est sûr et sécurisé</i> et <i>Aucun pays laissé de côté</i>
<i>Incidences financières :</i>	Les activités de l'OACI mentionnées dans la présente note devraient être menées dans le cadre des ressources disponibles dans le budget du Programme ordinaire 2026-2028 et/ou grâce à des fonds extrabudgétaires, conformément au plan d'activité 2026-2028 de l'OACI.
<i>Références :</i>	Annexe 19 – <i>Gestion de la sécurité</i> Doc 9859, <i>Manuel de gestion de la sécurité</i> (SMM) Site Internet de l'OACI de la mise en œuvre de la gestion de la sécurité (SMI) Doc 10185, <i>Manuel de l'équipage de cabine sur le Programme d'intervention en cas d'incident critique</i> Bulletin électronique 2020/55

¹ Versions française, anglaise, arabe, chinoise, espagnole et russe fournies par la ITF

1. INTRODUCTION

1.1 Il est essentiel de garantir la sécurité et le bien-être des professionnels de l'aviation afin de maintenir un transport aérien résilient et sûr. Les personnels qui exercent des fonctions critiques pour la sécurité sont exposés quotidiennement à des sources de stress intenses et spécifiques, comme la fatigue, les décisions à forts enjeux et les rythmes de travail irréguliers. Dans ce contexte, le soutien à la santé mentale devient un élément crucial de la sécurité aérienne, en particulier lorsque la crainte d'un retrait de licence ou d'une perte de moyens de subsistance peut dissuader les personnes de demander de l'aide.

2. ANALYSE

2.1 Le bien-être mental influe directement sur la sécurité opérationnelle, l'efficacité des personnels et la prise de décision. Avec un programme de soutien entre pairs bien conçu, les professionnels exerçant des fonctions critiques pour la sécurité disposent d'un moyen confidentiel de demander de l'aide à des collègues qualifiés et conscients des exigences psychologiques du métier. Les personnels seront plus enclins à demander de l'aide rapidement et régulièrement car il est souvent moins intimidant de s'adresser à un pair que de consulter un professionnel de la santé. Par ailleurs, les programmes de soutien entre pairs peuvent également constituer des moyens efficaces de promouvoir la santé dans le secteur aérien, permettant ainsi aux États de renforcer de manière proactive la résilience mentale des personnels.

2.2 De nombreuses études et applications sur le terrain ont démontré que les interventions précoces au travers du soutien entre pairs constituent une méthode rentable de réduire le risque d'incidents compromettant la sécurité, d'atténuer les défaillances liées au stress et d'encourager une culture de confiance et de signalement proactif. Le bien-être mental reste trop souvent le parent pauvre des considérations liées à la performance humaine, et les parties prenantes du secteur aérien doivent comprendre que celui-ci peut influencer sur sa sécurité. La note d'information A42-WP/501 détaille les retombées positives spécifiques au secteur aérien du soutien entre pairs.

2.3 L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a déjà posé d'importants jalons en la matière, notamment par la publication de documents d'orientation tels que le Bulletin électronique 2020/55 et le Doc 10185, *Manuel de l'équipage de cabine sur le Programme d'intervention en cas d'incident critique*. Ces ressources ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration et la mise en œuvre de mécanismes de soutien entre pairs, ainsi que dans la formation à ceux-ci, au sein d'un large éventail de groupes professionnels et d'États membres. Elles se sont révélées particulièrement utiles pour promouvoir le soutien entre pairs dans des régions aux approches culturelles et sociétales variées en matière de santé mentale.

2.4 À la lumière de l'engagement de l'OACI en matière de sécurité aérienne, nous lui demandons respectueusement d'encourager la collaboration au sein du secteur aérien en vue de promouvoir et de développer des mécanismes de soutien entre pairs à l'intention de toutes les personnes exerçant des fonctions critiques pour la sécurité (par exemple : pilotes, contrôleurs aériens, personnels de cabine, agents de sûreté, techniciens et personnels d'assistance en escale), et de continuer de publier des documents de référence pour appuyer les démarches en ce sens.